

Restauration de cours d'eau



Utilisés par l'homme comme source d'approvisionnement (nourriture, électricité ...), support culturel (sports aquatiques...), ou outil de transport (voies fluviales...), les cours d'eau jouent un rôle essentiel au sein des territoires. La diversité de leurs usages nécessite bien souvent des aménagements pour les adapter à nos besoins : dérivations, élargissement du lit, artificialisation des berges, mise en place de seuils de barrages, etc. Ces modifications ont largement impacté le fonctionnement des écosystèmes.

Retrouver des rivières fonctionnelles et dynamiques, favoriser le retour des poissons migrateurs et de toutes autres espèces animales et végétales, restaurer la capacité d'autoépuration des cours d'eau par la circulation des sédiments sont autant d'éléments qui contribuent à l'atteinte des objectifs fixés au niveau européen dans la Directive Cadre sur l'Eau.

- **Plus de 125 000 cours d'eau** en France ;
- **60 000 obstacles** connus dont :
 - **90 %** sont sans usage économique avéré ;
 - **Moins de 4 %** sont équipés d'un ouvrage de franchissement piscicole.

Comment financer votre projet ?

Organismes	Nature des financements	Bénéficiaires	Caractéristiques
Agences de l'eau	Subventions : aides pour les études ou actions de restauration et d'entretien de cours d'eau : restauration de frayères, suppression d'obstacles à la circulation des poissons, plantations, apports de graviers, supports de ponts, pose de clôtures et d'abreuvoir, etc.	EPTB, syndicats de rivière, communes et leurs groupements, établissements publics, conseils régionaux	50 % à 80 % selon les agences de l'eau et le type de dispositif mis en œuvre.
Régions	Aides opérationnelles : élaboration et mise en œuvre des contrats de rivière, SDAGE, etc.	Communes et leurs groupements, syndicats de rivière	Variable selon la région.
Départements	Aides opérationnelles : amélioration de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ou humides.	Communes et leurs groupements	Variable selon le département.
DDT	Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds « Barnier ») : subvention des actions de prévention des risques naturels des particuliers et des collectivités.	Communes et leurs groupements	Taux maximum : <ul style="list-style-type: none"> • Etudes : 50 % ; • Prévention : 40 % ; • Protection : 25 % à 50 % .
Syndicat de rivière/ Fédération de pêche	Participe techniquement et/ou financièrement à la mise en place de programmes de restauration de cours d'eau.	Collectivités adhérentes, AAPPMA locales, communes et leurs groupements	Variables selon la localisation.

Reméandrage du Hardtbach, à Wissembourg (67)



7 738 habitants

Coût total :
137 161 €

Financier :
50% financés
par les fonds
européens



En tenant compte de la gestion forestière mise en œuvre sur le site, les acteurs locaux (gestionnaires forestiers, communes propriétaires et services de l'État) se sont fixés comme objectifs de :

- restaurer la capacité d'étiage de la nappe en diminuant le drainage ;
- restaurer la morphologie du cours d'eau ;
- rétablir la continuité piscicole ;
- créer et restaurer des annexes hydrauliques (zones privilégiées pour le rechargement de la nappe).

Les travaux, entamés en octobre 2010 pour une durée d'un an, ont consisté à créer de nouveaux méandres ; les berges du cours d'eau ont été retalutées en pente douce et le fond du lit rehaussé par recharge sédimentaire et par pose de seuils rustiques. Certains fossés de drainage périphériques au massif ont été rétrécis et d'autres fermés pour favoriser le débordement lors d'épisodes pluvieux intenses.

Afin de limiter l'impact des travaux sur la faune aquatique, des filtres ont été posés à l'aval du site d'intervention pour réduire la mise en suspension de matériaux fins. Des ouvertures de petites fosses de décantation ont été réalisées régulièrement dans le chenal principal permettant ainsi de capturer le sable mis en mouvement suite aux travaux.

Quels bénéfices pour le territoire ?

Environnement

Restauration du débit du cours d'eau, rétablissement de la continuité piscicole, préservation de la biodiversité lors des travaux, prévention des inondations.

Dynamisme du territoire

Continuité de l'activité agricole, attractivité touristique.

Société

Développement de l'offre de loisirs, agrément paysager.

Liens utiles

- www.onema.fr
- www.trameverteetbleue.fr
- [Fiche REX « reméandrage du Hardtbach »](#)